

DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE

INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes-femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : l'exemplarité des sites de production (certification environnementale notamment par l'ISO 14001, check-lists associées à la prévention des risques) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne.

Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité ; l'action citoyenne dans les pays du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage ; le risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 1 700 sites de production de matériaux et établissements travaux référencés dans le logiciel de reporting extra-financier.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des acti-

tivités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE ⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail ⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant les parties prenantes dans d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris ⁽³⁾ ou le COS de la FRB ⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers les 775 entités juridiques de Colas, 2013 a été marquée par la restructuration du logiciel et l'amélioration de l'usage de cet outil et de la fiabilité des données permettant de définir et de suivre les indicateurs avec précision ⁽⁵⁾. Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2013 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par Ernst & Young et Associés le 24 février 2014.

INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE ⁽⁶⁾

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2013 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Les risques opérationnels » du présent document (p. 39).

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'Environnement industriel et des Risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (France).

(5) www.colas.com

(6) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

I – Informations sociales

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1^{er} janvier au 31 décembre. Pour l'année 2013, la collecte a eu lieu entre le 31 décembre 2013 et le 8 janvier 2014 (20 décembre 2013 pour deux indicateurs consolidés sur le périmètre Monde : Existence d'un plan de formation et Existence d'une représentation du personnel).

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière : en sont exclues les sociétés mises en équivalence financièrement.

Pour l'année 2013, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100 % ;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100 % dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50 % ; les autres sont exclues du périmètre ;
- les sociétés mises en équivalence ne sont pas consolidées.

Les données de l'année 2012, lorsqu'elles ont été recalculées, l'ont été selon les règles décrites ci-dessus.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'International.

Ainsi, les indicateurs correspondant à des normes partagées dans tous les autres pays où Colas est implanté sont consolidés sur le périmètre Monde.

Il s'agit des indicateurs suivants :

- en matière d'emploi : Effectifs, Répartition hommes-femmes, Recrutements ;
- en matière de santé et sécurité : Taux de fréquence et Taux de gravité des accidents du travail ;
- en matière de relations sociales et en matière de promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail : Existence d'une représentation du personnel élue ou désignée et reconnue comme interface de dialogue entre la direction et le personnel local ;
- en matière de formation : Existence d'un document présentant les actions de formation prévisionnelle et le suivi de leur réalisation dans l'année civile en cours.

Les deux derniers indicateurs seront publiés par Colas pour la première fois de manière élargie au périmètre Monde en 2014, pour l'année 2013.

Les indicateurs ci-après sont consolidés sur le périmètre France car ils correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail. A contrario, dans tous les autres pays où Colas est implanté, le reporting est calé sur les outils de pilotage du pays, eux-mêmes issus de la législation locale. Par exemple, il n'y a pas d'obligations légales en matière de handicap aux États-Unis. Compte tenu de ces différences législatives, le périmètre est pour l'instant restreint à la France pour les indicateurs suivants :

- en matière d'emploi : Nombre de licenciements, Salaire annuel moyen par statut, Répartition des effectifs par tranche d'âge ;

- en matière d'organisation du travail : Régimes des temps de travail, Taux d'absentéisme ;
- en matière de relations sociales : Participation aux élections professionnelles, Nombre d'accords collectifs négociés ;
- en matière de santé et sécurité : Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle ;
- en matière de formation : Nombre de contrats d'apprentissage, Nombre de contrats de professionnalisation, Part de la masse salariale consacrée à la formation, Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an ;
- en matière d'égalité de traitement : Nombre de collaborateurs handicapés, Nombre de collaborateurs handicapés recrutés, Chiffre d'affaires réalisé avec les Entreprises Spécialisées d'Aide au Travail ou avec les Entreprises Adaptées.

Colas s'engage à élargir au périmètre Monde la publication de ses informations sociales limitées aujourd'hui au périmètre France et à définir un reporting consolidé adapté aux différents pays d'implantation au cours des années à venir avec une première extension à l'occasion du prochain rapport 2014 publié en 2015.

Les indicateurs RH sont consolidés par la société :

- selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues ;
- selon la procédure du reporting social du groupe Colas ;
- grâce aux systèmes d'information (HRA/BO, Reporter, Acciline, Popei, logiciel « Élection Bouygues », bilan formation [issus de HRA]) et aux informations émanant de fichiers Excel pour les informations non présentes dans un système d'information commun à l'ensemble de Colas en France et dans le Reste du monde tels que définis dans le processus de la société.

A. EMPLOI

A.1 : L'EFFECTIF TOTAL ET LA RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE, PAR ÂGE ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Indicateur

Périmètre Monde	2013	2012 ⁽¹⁾
Effectifs par zone géographique		
France	36 862	37 432
International, dont :	24 004	23 704
Europe	9 361	9 067
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient	7 588	8 102
Amérique du Nord	4 882	5 290
Asie/Pacifique	1 654	1 305
Amérique centrale/Amérique du Sud	519	
TOTAL	60 866	61 167

(1) Les données publiées en 2012 ont été retraitées pour permettre une comparaison des années 2012 et 2013. En effet, le périmètre des règles de calcul des effectifs a été défini en 2013 selon les règles de consolidation précisées dans l'introduction générale du présent chapitre I « Informations sociales » : les effectifs des sociétés mises en équivalence ainsi que ceux des sociétés en intégration proportionnelle, dès lors que le pourcentage de détention ne dépasse pas strictement les 50 %, sont désormais exclus du périmètre.

Commentaire :

L'effectif global de Colas au 31 décembre 2013 est quasiment stable (- 0,5 %) par rapport au 31 décembre 2012, en ligne avec l'activité.

En France, l'effectif est :

- en légère baisse de 2,6 % en métropole, où l'activité routière a été inégale selon les régions et entre grandes agglomérations et zones rurales ;
- en hausse de 3,8 % dans les Départements d'Outre-Mer, qui ont notamment bénéficié d'une légère reprise ;
- et quasi stable dans les activités de Spécialités, à l'exception de l'activité Ferroviaire qui est en progression.

L'effectif est composé pour 58 % de compagnons, pour 26 % d'Etam, pour 16 % de cadres. Par ailleurs, l'effectif intérimaire est stable.

À l'international, les effectifs sont en légère hausse (+ 1,3 %), mais avec des variations qui reflètent l'évolution de l'activité dans chaque zone :

- légère progression en Europe, en lien avec le démarrage de nouveaux chantiers (+ 3,2 %) ;
- baisse en Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (- 6 %), liée notamment à la contraction du marché et à la fin de grands chantiers routiers au Maroc, au Bénin et à Maurice ;
- baisse en Amérique du Nord (- 8 %), liée notamment au recul du marché ;
- croissance en Asie/Pacifique (+ 27 %), liée au développement de l'activité en Australie et à un grand chantier ferroviaire en Malaisie ;
- l'effectif en Amérique du Sud concerne l'activité Étanchéité au Chili et un chantier ferroviaire au Venezuela.

Indicateur

Périmètre Monde	2013	2012
Nombre de femmes dans les effectifs		
France (1)	8,5 %	8,4 %
Cadres	14,1 %	12,9 %
Etam	23,1 %	23,0 %
Compagnons	0,5 %	0,6 %
France (1) : Femmes managers (2)	4,8 % (1)	6,3 %
International	10,9 %	10,9 %
Staff	25,9 %	22,6 %
Workers	3 %	6,5 %

(1) CDI + CDD.

(2) En 2013, l'effectif « femmes managers » repose sur le critère des codes emplois.

Commentaire :

L'emploi des femmes est stable par rapport à 2012, en légère progression en France avec un taux de 8,5 % et stable à l'international (10,9 %). En France, le taux d'emploi des femmes cadres (14,1 %) est en progression.

Indicateur

Périmètre France (1)	2013	2012
Répartition des effectifs par tranche d'âge		
< 25 ans	6,2 %	6,6 %
25-34 ans	23,9 %	23,9 %
35-44 ans	26,6 %	27,3 %
45-54 ans	29,6 %	29,1 %
55 ans et plus	13,7 %	13,1 %

(1) CDI + CDD.

Commentaire :

La pyramide des âges est relativement homogène. La répartition entre les différentes classes d'âge a peu évolué.

A.2 : LES EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

Indicateur

Périmètre Monde	2013	2012 (1)
Recrutements externes par statut (2)		
France	2 310	2 748
Cadres	291	502
Etam	289	493
Compagnons	1 730	1 753
International	10 883	10 377
Encadrement	1 742	1 572
Compagnons	9 141	8 805
TOTAL	13 193	13 125

(1) Les données publiées en 2012 ont été retraitées pour permettre une comparaison des années 2012 et 2013 à la suite du changement des règles de calcul en 2013 (protocole et procédure référencés dans l'introduction générale du présent chapitre I « Informations sociales »).

(2) En France, seuls les CDI sont comptabilisés. Dans le reste du monde est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (sans distinguer par exemple l'entrée d'un collaborateur « permanent » de l'entrée d'un collaborateur « saisonnier »).

Indicateur

Périmètre : France	2013	2012 (1)
Nombre de licenciements	1 445	1 057

(1) Les données publiées en 2012 ont été retraitées pour permettre une comparaison des années 2012 et 2013 à la suite du changement des règles de calcul en 2013 (protocole et procédure référencés dans l'introduction générale du présent chapitre I « Informations sociales ») : sont comptabilisés les licenciements tous motifs confondus, y compris ceux pour fin de chantier (CDI uniquement).

Commentaire :

Le recrutement reste à un niveau élevé.

En France, le volume des recrutements est en baisse de 16 % par rapport à 2012. L'objectif a été de maîtriser le volume des effectifs, tout en préservant le renouvellement des savoir-faire et des managers. Le recrutement des compagnons s'est maintenu à un niveau élevé. Le recrutement des jeunes diplômés, qui repose sur une politique de stages volontariste (1 544 stagiaires accueillis en 2013), est toujours au cœur de la stratégie. Colas a poursuivi sa communication de recrutement sur le Web et les réseaux sociaux, portée par des événements phares comme « THE stagiaire » et le challenge

inter-écoles Angry Roads. Par ailleurs, Colas diffuse largement ses offres de stages et d'emplois sur les principaux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Viadeo). De nouveaux partenariats avec les écoles ont été signés en 2013.

Grâce notamment à ces actions, Colas a réalisé la plus forte progression de l'année 2013 dans le classement Universum « Ideal Employer » pour les étudiants ingénieurs (+ 18 places) et a intégré le Top 10 des grandes entreprises préférées des stagiaires dans le classement « Happy Trainees ».

À l'international, le volume des embauches est en hausse de 4,7 % par rapport à 2012 et reste à un niveau élevé. De nombreuses actions en matière de relations écoles, accueil de stagiaires, salons étudiants sont réalisées.

En France, le nombre de licenciements s'établit à 1 445 personnes, dont 782 ruptures pour fin de chantier (625 dans les Départements d'Outre-Mer) et 15 départs dans le cadre d'un plan social d'entreprise (PSE) en Martinique. Rapporté à l'effectif, ce nombre reste à un niveau faible, même s'il a progressé par rapport à 2012.

A.3 : LES RÉMUNÉRATIONS ET LEUR ÉVOLUTION

Indicateur

Périmètre France ⁽¹⁾ En euros	2013	2012 ⁽²⁾
Salaires annuels moyens par statut		
Cadres	60 269	59 686
Etam	34 663	33 803
Compagnons	24 682	24 143

(1) CDI.

(2) Les données publiées en 2012 ont été retraitées pour permettre une comparaison des années 2012 et 2013 à la suite du changement des règles de calcul en 2013 (protocole et procédure référencés dans l'introduction générale du présent chapitre I « Informations sociales »).

Commentaire :

En France, les salaires annuels moyens ont progressé pour toutes les catégories de collaborateurs, soit + 2,2 % pour les compagnons, + 2,6 % pour les Etam, + 1 % pour les cadres. En juin 2013, Colas a reconduit avec les organisations syndicales l'accord d'intéressement mis en place en 2010, associant ainsi les collaborateurs au résultat de l'entreprise. Les collaborateurs bénéficient également d'un accord de participation et d'un Plan Épargne Entreprise (PEE).

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Indicateur

Périmètre France ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾
Régime de temps de travail des collaborateurs	
Horaire	84,4 %
Forfait jours	15,6 %

(1) CDI + CDD.

(2) Absence d'historique. Seules les données 2013 sont publiées car les règles de définition des régimes de temps de travail ont été modifiées en 2013 (protocole et procédure référencés dans l'introduction générale du présent chapitre I « Informations sociales »).

Commentaire :

L'organisation du temps de travail privilégiée par Colas consiste en l'annualisation et le forfait jours. L'annualisation, avec le régime de modulation du temps de travail qui s'applique aux compagnons, permet d'organiser le travail selon la saisonnalité de l'activité, tout en valorisant les heures supplémentaires. Le régime qui s'applique à la population cadres est le forfait jours. En 2013, lors des négociations portant sur l'harmonisation du statut social des salariés des sept filiales routières métropolitaines, l'organisation du temps de travail a fait l'objet d'une attention particulière.

B.2 : L'ABSENTÉISME

Indicateur

Périmètre France ⁽¹⁾	2013	2012
Taux d'absentéisme	4,11 %	4,16 %

(1) CDI.

Commentaire :

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI). Il mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutif aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

Le taux d'absentéisme (4,11 %) est en légère baisse par rapport à 2012, à un niveau plus bas que le taux national de 4,53 % dans le secteur privé (Baromètre Alma Consulting Group – septembre 2013).

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'ORGANISATION DU DIALOGUE SOCIAL, NOTAMMENT LES PROCÉDURES D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PERSONNEL ET DE NÉGOCIATION AVEC CELUI-CI

Indicateur

Périmètre France	2013	2012
Taux de participation aux élections du comité d'entreprise aux dernières élections	80 %	80 %

Indicateur

Périmètre Monde	2013
Existence d'une représentation du personnel	57,1 %

Commentaire :

En France métropolitaine, le dialogue social s'exerce au sein de 376 comités d'établissements et comités centraux. La carte sociale des filiales routières n'a pas été modifiée après la mise en place au 1^{er} janvier 2013 de la nouvelle organisation de l'activité routière. Le renouvellement des institutions représentatives aura lieu en 2014. La société Aximum et des filiales en Guadeloupe et Martinique ont organisé des élections et adapté la carte

sociale à leur réorganisation. Le taux de participation aux élections se maintient à un niveau élevé (80 %).

À l'international, 57,1 % des sociétés dont l'effectif dépasse le seuil de 300 collaborateurs disposent d'une représentation du personnel élue ou désignée et reconnue comme interface de dialogue entre la direction et le personnel local.

C.2 : LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Indicateur

Périmètre France	2013	2012
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociations annuelles obligatoires	70	69

Commentaire :

Au 1^{er} janvier 2013 a été mise en place une nouvelle organisation de l'activité routière de Colas en Métropole pour permettre une meilleure adaptation aux évolutions du marché et gagner en productivité. L'organisation est désormais basée sur sept filiales régionales Colas se substituant à seize filiales opérant sous trois marques distinctes (Colas, Sacer, Screg). Dans ce cadre, les organisations syndicales et la direction de chaque filiale régionale se sont rencontrées dès mars 2013 afin de négocier un accord d'harmonisation sociale du statut des collaborateurs à échéance du 1^{er} janvier 2014. À l'issue des négociations et des consultations menées auprès des comités d'entreprise (CE) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), sept accords d'harmonisation et de substitution portant sur le statut social des salariés ont été signés.

Par ailleurs, dans le prolongement de la politique menée depuis de nombreuses années, Colas a décidé en mai 2013 d'adopter un plan d'action relatif à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » pour les années 2013, 2014, 2015.

D'autres accords collectifs ont été négociés et conclus en 2013 par les filiales : à titre d'exemples, six accords collectifs au sein de la société des Carrières et Matériaux du Grand Ouest, deux chez Aximum, ainsi que plusieurs accords dans les Départements d'Outre-Mer (Martinique, Guadeloupe, la Réunion, Mayotte).

Colas a également signé, en septembre 2013, un accord relatif au contrat de génération.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : LES CONDITIONS DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Information qualitative

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques sont poursuivies pour lutter contre les maladies professionnelles liées aux troubles musculo-squelettiques, au bruit, aux ultraviolets, à l'alcool et aux drogues, ainsi qu'aux risques psychosociaux. À titre d'exemple, les formations gestes et postures sont dispensées aux nouveaux arrivants, le matériel est choisi en intégrant des critères ergonomiques, les actions permettant une réduction du bruit sont privilégiées et, à défaut, l'instruction d'utiliser des bouchons d'oreille est impérative.

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières de silice et aux solvants chlorés.

L'année 2013 a été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) et l'avis officiel de l'Anses (Agence nationale [française] de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) relatifs aux fumées de bitume. Le Circ est la référence scientifique mondiale sur le sujet et n'a pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières et ce malgré le nombre important d'études réalisées. Les conclusions de l'Anses reprennent, quant à elles, les analyses de risque effectuées par la profession.

Néanmoins, Colas travaille à diminuer les expositions aux fumées de bitume et a engagé une stratégie déployée mondialement selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12 °C. Un important programme de Recherche et Développement est actuellement en cours de réalisation ;
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées.

Des actions sont déployées en France comme à l'international pour réduire l'exposition aux poussières de silice :

- cabines d'engins fermées, conditionnées et filtrées ;
- port de masques anti-poussières simples ;
- lancement d'une politique de renouvellement du matériel de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.

Le risque lié à l'emploi de solvants est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers, dans les laboratoires, en France comme à l'international.

Dans le domaine de la sécurité : voir commentaires référencés ci-après en D.3.

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE ⁽¹⁾	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud (en pourcentage de CAE)	Activité de production d'enrobés dans le monde	16	13
Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume (en pourcentage de quantité)	Tous les ateliers dans le monde	27	
Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières (en pourcentage de quantité)	Tous les ateliers dans le monde	11	
Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé (en pourcentage de quantité)	Tous les laboratoires dans le monde	52	

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires consolidé + MIG + cessions internes.

Commentaire :

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud est en progression en 2013. Les trois autres indicateurs ont été mis en place en 2013.

D.2 : LE BILAN DES ACCORDS SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES OU LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Information qualitative

En prolongement de la politique menée depuis de nombreuses années, Colas a décidé en mai 2013 d'adopter un plan d'action relatif à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » pour les années 2013, 2014, 2015.

D.3 : LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, NOTAMMENT LEUR FRÉQUENCE ET LEUR GRAVITÉ AINSI QUE LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Indicateurs

Périmètre Monde	2013	2012
Taux de fréquence ⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs	7,28	8,15
Taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs ⁽³⁾	0,56	0,59

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

(3) Note méthodologique : ce taux de gravité comprend les jours d'accidents du travail liés à des accidents des périodes antérieures. Il est différent de la méthode de calcul utilisée par le Groupe qui exclut les jours d'arrêt liés aux accidents de la période précédente pour mesurer les performances des filiales en matière de sécurité.

Indicateur

Périmètre France	2013	2012
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	97	69

Indicateur

Périmètre Monde	2013	2012
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	18 632	19 740

Commentaire :

En 2013, les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail sont en réduction par rapport à 2012.

Ce bilan reflète la politique volontariste de Colas dans le domaine de la sécurité sur les chantiers et sur la route, qui vise à instaurer et renforcer en permanence une véritable culture de prévention dans tous ses établissements. Trois objectifs à atteindre en 2015 ont été fixés : un taux de fréquence inférieur à cinq en France et en Europe, inférieur à trois dans le reste du monde ; 35 % des effectifs formés aux premiers secours ; 300 établissements en France sans accidents du travail avec arrêt.

Tout au long de l'année 2013, une large campagne sans précédent en faveur de la sécurité sur les chantiers et sur les routes a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de toutes les filiales en France et à l'international. Le Président de Colas s'est adressé en janvier, par vidéo, à tous les collaborateurs du Groupe dans le monde disposant d'une adresse de messagerie pour lancer cette campagne, puis en septembre pour retracer l'ensemble des actions réalisées dans l'année. Lors d'une semaine mondiale de la sécurité (« Global Safety Week ») organisée en juin par Colas, les collaborateurs de toutes les filiales ont participé à des opérations dédiées à la sécurité (séquences d'information, ateliers, mises en situation, exercices pratiques). De nombreux outils de sensibilisation et de prévention ont été déployés dans toutes les filiales. À titre d'exemples : aux États-Unis, les responsables des filiales américaines se sont rendus sur des chantiers pour participer à des réunions d'évaluation des risques et évoquer les pratiques et les procédures de sécurité ; au Vietnam, où les risques les plus importants sont liés à la sécurité routière, la sensibilisation des chauffeurs aux règles de bonne conduite a été au cœur de la « Global Safety week » ; au Danemark,

les bonnes pratiques ont été diffusées pour sensibiliser et former à la sécurité les nouveaux arrivants dans l'entreprise.

Pour déployer la politique sécurité sur le terrain, les dirigeants des filiales s'appuient depuis de nombreuses années sur un réseau mondial de préventeurs et sur une large gamme d'outils de prévention (formations à la sécurité, à la conduite apaisée, aux premiers secours, quarts d'heure sécurité redynamisés en « starters », actions de sensibilisation, analyses des accidents, partage des meilleures pratiques, challenges inter-filiales et trophées, classement semestriel, etc.). Colas a par ailleurs créé, en 2013, une nouvelle ligne de vêtements de travail afin de renforcer la protection et le confort des collaborateurs.

Le Groupe encourage également la formation des collaborateurs aux premiers secours, qui bénéficie à l'ensemble des collaborateurs dans leur vie professionnelle et dans leur vie privée. Cette formation renforce la sensibilisation aux enjeux de sécurité. À fin 2013, 31 % de l'effectif total est formé aux premiers secours (32 % en 2012).

La sécurité des collaborateurs intérimaires est intégrée dans la démarche Colas visant à renforcer en permanence une véritable culture de prévention dans tous ses établissements.

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est faible par rapport à l'effectif.

E. FORMATION

E.1. LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateurs

Périmètre France	2013 ⁽¹⁾	2012 ⁽¹⁾
Part de la masse salariale consacrée à la formation	3,87 %	3,66 %
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an	2,14	1,75

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont issus du bilan formation définitif arrêté à la fin du premier semestre de l'exercice N au titre de la période N-1.

Indicateur

Périmètre Monde	2013
Existence d'un document présentant les actions de formation prévisionnelles et le suivi de leur réalisation	85,7 %

Indicateurs

Périmètre France	2013	2012
Nombre de contrats d'apprentissage ⁽¹⁾	331	732
Nombre de contrats de professionnalisation ⁽¹⁾	221	420

(1) CDI + CDD.

Commentaire :

En France, Colas poursuit et maintient son investissement de formation (3,87 % de la masse salariale, à comparer à 3,66 % en 2012). La priorité est donnée au développement du tutorat, pour assurer une bonne transmission du métier aux nouveaux arrivants, notamment ceux qui bénéficient d'un contrat d'alternance.

Les formations sont effectuées, soit dans le cadre de programmes identifiés en filiale pour répondre à des besoins locaux, soit dans le cadre de Colas Campus (pour mutualiser les réponses à apporter en matière de compétences), soit dans le cadre des Universités Colas, spécifiques à l'encadrement. En 2013, l'Université Colas 4 a été lancée pour accompagner dans leur évolution de carrière les managers confirmés.

Les formations à la sécurité constituent 37,82 % du volume d'heures dispensées.

À l'international, 85,7 % des sociétés dont l'effectif dépasse le seuil de 300 collaborateurs disposent d'un plan de formation.

En France, dans un volume global d'embauches (contrats à durée indéterminée [CDI] + contrats à durée déterminée [CDD]) en baisse, la part du nombre de contrats en alternance diminue. Pour autant, les contrats d'apprentissage et de professionnalisation constituent 17 % des embauches de l'année.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

F.1 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Information qualitative

Les accords relatifs à l'égalité hommes-femmes négociés en 2012 pour une durée de trois ans dans les filiales de Colas en France couvrent les thèmes du recrutement, de la formation professionnelle, de la promotion professionnelle, des conditions de travail, de la rémunération effective et de la conciliation entre l'activité professionnelle et l'exercice des responsabilités familiales. Colas a adapté son système de traitement des candidatures, qui permet une traçabilité du pourcentage des candidatures féminines reçues sur le portail de recrutement. À l'international, des filiales se mobilisent également sur cet enjeu d'égalité. La filiale américaine Delta, par exemple, soutient l'organisation internationale Zonta, dont l'objet est de faire progresser la situation légale, politique et économique des femmes à travers le monde.

F.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Indicateurs

Périmètre France	2013	2012
Nombre de collaborateurs handicapés ⁽¹⁾	1 092	987
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés ⁽¹⁾	14	37
Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA	1 115 338 €	1 292 000 €

(1) CDI + CDD.

Commentaire :

En France, en 2013, le nombre de collaborateurs handicapés travaillant au sein de Colas est en progression de 10 % par rapport à 2012. Le nombre de recrutements de collaborateurs handicapés est en revanche moins important, de même que le chiffre d'affaires réalisé avec les Entreprises Spécialisées d'Aide au Travail (ESAT) ou avec les Entreprises Adaptées (EA).

Les actions engagées en 2013 dans le cadre de la convention signée entre Colas et l'Agefiph en 2011 et qui a pris fin le 31 août 2013 sont les suivantes : la diffusion d'un guide du maintien dans l'emploi, la diffusion d'affiches et la distribution à l'ensemble des collaborateurs de la métropole d'un fascicule intitulé « Handicap : en parler pour poursuivre sereinement sa carrière ». La filiale Colas Nord-Picardie expérimente la mise en place d'un dispositif visant à faciliter le reclassement externe des collaborateurs en situation de handicap qui ne peuvent être reclassés en interne. Un projet de conventions inter-filiales est en cours de négociation avec l'Agefiph.

F.3 : LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Information qualitative

En France, le respect du principe de non-discrimination a été clairement réaffirmé dans les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à travers la signature le 20 septembre 2013 de l'accord relatif au contrat de génération et comportant des mesures favorables à l'insertion durable des jeunes, à l'emploi de seniors et à la transmission des savoirs et des compétences. En matière d'insertion sociale, les filiales développent le recrutement de personnes durablement éloignées de l'emploi dans les zones d'emploi difficiles. Des actions de sensibilisation au principe de non-discrimination sont par ailleurs régulièrement réalisées dans le cadre des Universités Colas.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES

G.1 : AU RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DU DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE

G.2 : À L'ÉLIMINATION DES DISCRIMINATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

G.3 : À L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

G.4 : À L'ABOLITION EFFECTIVE DU TRAVAIL DES ENFANTS

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – Informations environnementales

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un Directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipements et Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une trentaine de responsables environnement dans les filiales, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (liste ci-dessous) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte et au traitement des données). Pour l'exercice 2013, ce logiciel, baptisé Xfi, a été entièrement revu pour améliorer les mécanismes de contrôle des indicateurs, tandis que les structures ont été revues et adaptées pour améliorer la cohérence avec les autres systèmes d'information du Groupe. Les règles de consolidation ont également été modifiées pour se rapprocher de celles de la consolidation financière (cf. *tableau ci-après*). Enfin, il convient de rappeler que l'organisation de l'activité routière en métropole a évolué en 2013 (passage de 16 filiales régionales opérant sous trois marques – Colas, Sacer, Screg – à sept filiales). L'ensemble de ces modifications rend complexe la comparaison entre 2013 et 2012.

En ce qui concerne les sites de production, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sites détenus en partenariat avec des sociétés extérieures et pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple); de ce fait, une performance à 100 % pour ces indicateurs est difficile à atteindre sur un tel périmètre. Cependant, ces indicateurs reflètent de façon très extensive le périmètre de risque et de responsabilité du groupe Colas.

De plus, le périmètre pris en compte en 2013 inclut aussi les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil de coupure de la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux d'élimination (MIG ou cessions internes) du fait de l'intégration verticale de Colas.

Le tableau ci-dessous établit la synthèse des règles de consolidation applicables aux différentes situations (« les règles Xfi »). À noter qu'elles s'appliquent aux petites sociétés de production de matériaux exclues de la consolidation financière :

	Différence entre consolidations financière et extra-financière	Consolidation financière	Consolidation extra-financière	
			2013	2012
Contrôle exclusif = intégration globale	Idem	100%	100% (entre 50% et 100% de taux de contrôle, les données sont intégrées à 100%)	Application du taux de détention
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (contrôle conjoint = détention équilibrée entre les partenaires). Il s'agit essentiellement des GIE en France et des SEP ou JV	Idem	Application du taux de contrôle	Application du taux de contrôle (les données sont intégrées au pourcentage de contrôle)	Application du taux de détention
Co-entreprises ou influence notable = mise en équivalence	Différence sur certaines données	Application du taux de détention sur le résultat net et non sur le chiffre d'affaires	Application du taux de détention sur l'ensemble des données (toutes les données sont intégrées au pourcentage de détention)	Application du taux de détention

Liste des indicateurs environnementaux :

II – A1 : Taux de certification environnementale des sites de production de matériaux; Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas; Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux; Taux global de certification environnementale.

II – B2 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume; Surface de chaussée recyclée en place; Taux de récupération des huiles usées.

II – C2 : Quantité de matériaux recyclés; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés; Nombre d'éco-variantes proposé par Colas à ses clients.

II – C3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite; Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud; Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable.

II – D1 : Émissions de gaz à effet de serre; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis; Intensité carbone Canada et États-Unis; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe.

II – E1 : Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité; Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR PRENDRE EN COMPTE LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE ⁽¹⁾	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux (en pourcentage de CAE)	Activité de production de matériaux dans le monde	55	60
Taux d'auto-évaluation environnementale par check-list Colas (en pourcentage de CAE)	Activités de production de matériaux dans le monde	79	79
Taux des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas) (en pourcentage de CAE)	Activité de production de matériaux dans le monde	79	80
Taux global de certification environnementale (en pourcentage de CAC ⁽²⁾)	Toutes les activités dans le monde	44	50

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires consolidé + MIG + cessions internes. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à en éliminer plus de 50 % du chiffre d'affaires consolidé.

(2) CAC : chiffre d'affaires consolidé. Seul le taux global de certification environnementale s'établit sur ce périmètre à des fins de comparaison avec le taux établi l'an passé.

Commentaire :

Après une progression constante depuis 2010, les taux de certification environnementale des sites de production (ISO 14001 ou équivalent) apparaissent en retrait en 2013. Cette évolution est la conséquence, d'une part, du changement de méthode de consolidation qui pondère différemment des entités certifiées et non certifiées, et, d'autre part, de la réorganisation de l'activité routière en Métropole qui a pu générer des décalages ponctuels sur le renouvellement des certificats et le détail des périmètres.

L'indicateur agrégé combinant certification et check-lists reste pratiquement constant à un niveau satisfaisant.

L'objectif fixé reste d'atteindre un taux de 100 % et de reprendre la progression en 2014 pour les trois premiers indicateurs. L'objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales qui ne permettent pas d'en assurer le contrôle pleinement (cf. méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers, p. 20 et 21).

Les indicateurs de certification environnementale traduisent la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, les efforts dans l'analyse des risques environnementaux et leur maîtrise au travers de plans d'action.

Les indicateurs d'auto-évaluation environnementale reflètent le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour chaque type d'installations fixes : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de

liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication. L'ensemble représente environ 1 700 sites répartis dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.

Le dernier indicateur mesure l'ensemble de la certification des activités, dont celles qui ne s'exercent pas sur des sites fixes. Il n'entre pas dans les priorités de Colas et, de ce fait, ne sera plus publié en 2014.

A.2 : LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifique du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Les actions de formation et d'information prennent des formes diverses selon les pays, les filiales et les métiers. Plutôt que de définir un modèle unique et centralisé, Colas préfère donc répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés (cf. indicateur en A.1, Taux global de certification environnementale).

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées chaque année. Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites internet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs.

A.3 : LES MOYENS CONSACRÉS À LA PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET DES POLLUTIONS

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manches dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas une dépense normale alors qu'il s'agit bien d'une dépense à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussière.

En revanche, tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale et de plans d'actions de prévention. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect (cf. indicateur en A.1, Taux global de certification environnementale). La conformité aux exigences administratives alimente également les check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'auto-évaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en A.1, Taux d'autoévaluation des sites de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés inter-filiales réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, sur un grand nombre de sites chaque année, par des auditeurs internes formés à cet effet permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention. Une moyenne de cent sites, soit environ 15 % des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année.

A.4 : LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SOUS RÉSERVE QUE CETTE INFORMATION NE SOIT PAS DE NATURE À CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUR À LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS

Information qualitative

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour des frais de dépollution quand ces charges sont établies par un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 153 millions d'euros au 31 décembre 2013 (cf. rapport de gestion, partie « Risques » / « Risques industriels et environnementaux » / « Risques environnementaux » / « Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de ces dispositifs.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

B.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et les sols. En revanche, tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif établi par la norme, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1).

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

B.2 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	13	12
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	14	13
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Activité chantiers dans le monde	5	10,4
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Toutes les activités dans le monde	70	65

Commentaire :

Le recyclage est un enjeu fondamental et un axe naturel d'actions de développement responsable, puisque Colas est un important producteur et gros consommateur de matériaux de construction.

Un indicateur de matériaux recyclés a été mis en place. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction. Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux. En 2013, l'ensemble des valorisations et recyclages du groupe Colas représente un volume de plus de 11 millions de tonnes de matériaux, soit 13 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui revient à économiser dans le monde la production moyenne de 33 carrières Colas, soit l'équivalent de trois carrières de plus qu'en 2012. Le tonnage de recyclés et la production de granulats ont tous deux augmenté de 5 %, ce qui conduit à une stabilité du ratio.

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats, lors de l'entretien ou de la démolition de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (environ 5 %) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraissage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Lors de ce recyclage, le gain est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable – le bitume – et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public), grâce à des routes de performances identiques à un coût réduit.

L'industrie considère que le plafond pour atteindre un recyclage de tous les enrobés excavés ou fraisés correspond à un taux de recyclage de 20 % à 25 % dans les pays développés, ce taux étant lui-même fonction de la densité urbaine et des

habitudes techniques des maîtres d'ouvrage ; Colas se situe donc aux trois quarts de ce plafond et l'atteint facilement dans des zones comme la Suisse, la Belgique ou les États-Unis, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays plus conservateurs. Ce taux de recyclage continue d'augmenter au rythme d'un point par an au niveau mondial consolidé, ce qui représente un gros effort collectif, notamment en France.

Le recyclage en place des chaussées (rabetage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées, les matériaux fraisés étant intégralement recyclés dans la chaussée rénovée. La surface de chaussées recyclées en place par les filiales Colas en 2013 a, en apparence, baissé. Cette baisse n'est que la conséquence d'une erreur de reporting l'an passé. Ce type de technique de recyclage est tributaire de la nature des appels d'offres. Le développement de ces techniques dépend donc à la fois du volontarisme des équipes Colas mais aussi et surtout de celui des maîtres d'ouvrage.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux ». Il constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas.

Cet indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminée par une filière agréée ou valorisée de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totales achetées. On peut considérer que l'optimum se situe autour de 80 % si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas obtient un ratio de 70 % en 2013, en légère progression par rapport aux années précédentes dans un contexte de fiabilisation croissante de l'indicateur. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les auto-évaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'auto-évaluation environnementales).

B.3 : LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ

Indicateur et commentaire

Taux des sites de production dotés d'une structure de dialogue local

Se reporter au paragraphe A.2 de A. « Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales », dans la partie III.

Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 794 500 m² ont été réalisés en 2013. Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de très nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

C.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre : dans le Sud marocain ou à Djibouti, la problématique est différente de celles qui se posent en Picardie, en Guyane ou sur la côte Est de Madagascar. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementale).

C.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Toutes les activités dans le monde	11,2	9,8
Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Activités de production de matériaux dans le monde	5	4,9
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Activités chantiers dans le monde	490	735

Commentaire :

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

Dans les régions de stress hydrique où Colas est présent (Afrique australe, Algérie, Australie, Californie, Chili, Djibouti, Égypte, Inde, Indonésie, Madagascar, Maroc, Nouvelle-Calédonie, Tunisie), une enquête a été conduite auprès des filiales concernées. Une première estimation de la consommation d'eau sur ces territoires s'élève à environ un demi-million de litres par an, ce qui représente chaque fois un prélèvement très faible sur la ressource en eau locale (inférieur à 1%). Des plans d'action sont toutefois en place ou en cours de déploiement pour limiter tout gaspillage dans des contextes sensibles, et favoriser la recirculation et le recyclage. Ces efforts resteront de portée limitée puisque l'essentiel de cette consommation est nécessaire à la fabrication d'émulsion ou de béton, dont la teneur en eau répond à des prescriptions techniques, dont il est difficile d'imaginer le déplacement et pour lesquelles la substitution offre peu de perspectives globalement positives.

Colas met également en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, près de 30 % du CAE de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences, et les autres sites en sont à des degrés divers d'avancement de leurs plans d'action.

Il est à souligner que la société sud-africaine Dust-A-Side, spécialisée dans l'entretien de pistes minières et présente dans l'hémisphère Sud, du Chili à l'Australie, n'a pas réussi à évaluer la consommation d'eau de son activité sur les sites de ses clients miniers alors qu'elle est significative. Des études comparatives ont cependant été réalisées par ses clients et il est apparu que la technologie Dust-A-Side permettrait d'économiser de l'ordre de 80 % d'eau par rapport à des techniques traditionnelles pour l'abattement de poussières et l'entretien des pistes.

- optimiser et maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, qui permet de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'utilisation de matériaux vierges. Colas a donc établi des indicateurs

pour comptabiliser ses volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels et pour les comparer aux matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité de ses flux de déchets sortants (se reporter aux paragraphes B.2 et D.1) ou de matériaux recyclés qu'il consomme. Ce choix repose sur deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de production de matériaux recyclés. La démarche privilégie la mesure des économies de matières premières au suivi des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe car certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.) :

- l'augmentation de la production de matériaux recyclés suit l'augmentation de la production de granulats sans que le ratio ne s'améliore entre les deux (cf. indicateurs B2) ;
- à l'inverse, la baisse du tonnage pour le recyclage d'enrobés est beaucoup moins forte que celle de la production totale d'enrobés, ce qui permet au taux de recyclage de continuer de progresser (cf. indicateurs B2) ;
- développer de nouveaux produits, au sein des laboratoires de Colas, qui s'appuient sur des démarches d'écoconception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables

(se reporter au paragraphe B.2). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants écoresponsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre ;

- concevoir et proposer des éco-variantes. Depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes (usage de dimensionnements alternatifs permettant de diminuer les quantités de matériaux utilisés) ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. Les éco-variantes affichent un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base. Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché ouvert aux variantes, sur lequel le nombre de chantiers est en diminution. Colas participe activement au sein de la profession aux efforts entrepris pour essayer d'inverser cette tendance.

C.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Activités de production d'enrobés dans le monde	75	76
Taux d'enrobés tièdes produits dans les postes d'enrobés à chaud (en pourcentage de quantité)	Activités de production d'enrobés dans le monde	16	13
Nombre de tonnes transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Activités de transport de granulats et de bitume dans le monde	10,7	9,2

Commentaire :

Les systèmes d'information de Colas sont organisés pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie revêt une forme très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des systèmes comptables, mais aussi des systèmes de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de surmonter ce handicap, le programme Cleanergy a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de

mesure et de suivi et pour réaliser des économies d'énergie dans l'ensemble du Groupe (chantiers, sites de production, bâtiments et chaîne d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été entrepris, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et d'opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissaient presque également entre les brûleurs de postes d'enrobage et la consommation d'engins et

de véhicules. En 2013, sous l'impulsion de correspondants Cleanergie, Colas a engagé une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte sera effective dès l'exercice 2014, et progressivement fiabilisée et auditable en 2015. Une première estimation de l'enveloppe de cette consommation est de l'ordre de 600 millions d'euros.

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur environ 500 installations.

Outre les éco-variantes (cf. C.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie indirectes :

- les enrobés tièdes, qui permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2013, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 16 % de la production totale d'enrobés, en progression de 3 % par rapport à 2012 ; l'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits tièdes à travers les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche afin d'en abaisser la température ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), qui permettent d'économiser du bitume, des granulats, du transport, et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en B.2 et C.2) ;
- le recyclage des chaussées en place, qui permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en B.2).

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles. L'électricité ne représente qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Si le suivi de la consommation des brûleurs de postes d'enrobage est assez aisé (mais cet indicateur est pratiquement stationnaire), il est beaucoup plus complexe de suivre la consommation de plus de 65 000 engins et véhicules répartis sur 1 700 sites de production et établissements travaux (alors qu'il représente le plus gros gisement de progrès potentiel). Pour améliorer ce suivi, Colas continue d'équiper les engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation : le nombre d'engins équipés a été multiplié par deux entre 2012 et 2013, il passe de 2 000 à plus de 4 000 en 2013 ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des fonctionnements au ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste encore difficile mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème progresse. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également forte sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent. Colas fait appel aux modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport étant faible, Colas s'efforce de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, avec une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de 3 700 trains de marchandises (chacun composé de 40 wagons) et revient à éviter la mise en circulation de 370 000 camions de 30 tonnes chacun. Le progrès de cet indicateur doit être interprété avec prudence car le chiffre 2012 n'était pas parfaitement fiabilisé.

C.4 : L'UTILISATION DES SOLS

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager. Les infrastructures neuves constituent une part modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10 %). Colas n'y a souvent pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP. Dans ce dernier domaine, Colas n'a pas d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation de gisement et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 33 sites de carrières ou gravières Colas dans le monde.

(cf. information qualitative II – A.4)

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

D.1 : LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Toutes les activités dans le monde	14	13
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilos équivalent CO ₂ par tonne)	Activité de production d'enrobés dans le monde	17	17
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Toutes les activités dans le monde (hors États-Unis et Canada)	1	1
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par US dollar de chiffre d'affaires)	Toutes les activités aux États-Unis et au Canada	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions prises dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Toutes les activités dans le monde	169 000	166 000

Commentaire :

La variation 2013 n'est pas significative pour le bilan CO₂ du Groupe compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO₂. Colas a, en effet, basé le calcul de son empreinte CO₂ sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du *GHG Protocol*. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %), qui résulte de la disparité des données nationales ou internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collectes de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO₂ est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

En outre, une distinction selon les scopes 1, 2 et 3 n'a pas été retenue pour deux raisons :

- d'une part, dans la bibliographie des facteurs d'émission carbone, ces derniers ne sont pas renseignés selon les trois scopes ;
- d'autre part, pour les métiers de Colas, il est extrêmement difficile de faire la part des émissions en propre de celles qui ne le sont pas, compte tenu notamment de son intégration verticale et des questions de sous-traitance et de location de matériels de chantier (avec ou sans fourniture de carburants selon les contrats). Le choix a donc été fait de prendre en compte dans le périmètre carbone toutes les émissions générées par les activités de Colas, y compris celles des sous-traitants.

L'empreinte CO₂ ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible

de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-dessus) :
 - des actions au niveau de la consommation de carburants, auprès des conducteurs notamment, pour les inciter à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des véhicules et engins lorsqu'ils sont à l'arrêt ;
 - des actions dans les centrales d'enrobage afin de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de carburant à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial ;
- diminuer le contenu énergétique et gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :
 - les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume ;
 - les chaussées recyclées en place : technique qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport ;
 - les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végémark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre ;

– la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2013, en plus des granulats, environ 230 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du Groupe, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance ;

– Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, ÉcologicieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité. Les éco-variantes remportées par Colas en 2013 représentent 6 000 tonnes de CO₂ évitées. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (93 000 tonnes de CO₂ ainsi évitées en 2013). Dans la plupart des pays, excepté en France, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage.

D.2 : L'ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Information qualitative

Compte tenu des métiers exercés, l'adaptation au changement climatique des infrastructures que Colas construit ou entretient dépend des normes et des cahiers des charges de ses clients.

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et du dimensionnement lié à des climats difficiles : des milieux arides et à forte température (du Sud marocain, de l'Ouest australien ou de la région de Djibouti, par exemple), aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême, en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland. Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans le contexte du changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, en 2009, Colas a proposé une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique.

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : LES MESURES PRISES POUR PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LA BIODIVERSITÉ

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Taux de sites de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité⁽¹⁾ (en pourcentage de quantité)	Activités de production de granulats	22	13
Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de quantité)	Activités de production de granulats	41	

(1) Cet indicateur est suivi depuis 2011 et les remontées du terrain conduiront à en formuler plus précisément les critères d'application en 2014 afin de tenir compte à la fois de la diversité des situations et des écarts de compréhension sur les critères d'une entité à l'autre ; il s'agit d'une révision normale pour un programme qui est maintenant bien déployé. Ces considérations ne remettent pas en cause les tendances indiquées ci-dessus mais conduiront à durcir les exigences pour quelques sites.

Commentaire :

L'analyse des impacts directs des métiers sur la biodiversité a conduit Colas à cibler les installations de carrières et de gravières.

Cette action consiste en :

- la mise en œuvre et le suivi d'une démarche visant à favoriser et à faciliter la présence et les conditions de vie d'une espèce (animale ou végétale) protégée sur le site ;
- l'installation de ruches sur le site.

L'action doit être réalisée en partenariat avec des acteurs locaux : apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.

Cet indicateur est complété cette année par celui du ratio de CAE qui montre que 41 % du chiffre d'activité économique est couvert par une action en faveur de la biodiversité.

Actuellement, plus de 90 espèces protégées différentes sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une trentaine de sites accueillant des ruches. La croissance de l'indicateur montre que la mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de juin 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. Malgré ces différences, toutes les entités sont en progrès.

Des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

III – Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Colas se préoccupe de ses externalités, non seulement pour réduire ses externalités négatives, mais aussi pour développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple l'impact positif de sa politique de prévention en matière de sécurité routière : son engagement dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS en France et d'une charte similaire au niveau européen. Des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Dans le domaine de la santé et de la sécurité, Colas a lancé, en 2006, en France et à l'international, un programme important de formation de ses collaborateurs aux premiers secours ; aujourd'hui, près d'un tiers d'entre eux connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1). Cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une action en matière de dialogue local.

III – B2 : Dons en espèces ; Dons en nature.

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de sa stratégie, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé ;
- les 61 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable ;
- la construction d'infrastructures de transport routier ou ferroviaire qui contribuent au développement économique des territoires.

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, par exemple :

- en France, le partenariat signé en 2012 avec le réseau Adecco insertion, qui compte plus de 60 entreprises de travail temporaire d'insertion, s'est poursuivi : l'objectif de cette convention est d'aider les établissements à mieux répondre aux clauses sociales en renforçant les actions au niveau de l'identification, de la sélection et de l'accompagnement socioprofessionnel des personnes qui relèvent de ces dispositifs, tout en leur offrant de véritables parcours d'insertion qui augmenteront leurs chances d'un retour durable à l'emploi.

Un accord a été signé en septembre 2013, relatif au contrat de génération et comportant des mesures favorables à l'insertion durable des jeunes, à l'emploi des seniors et à la transmission des savoirs et des compétences (cf. partie I – F.3) ;

- à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des sociétés du Groupe.

A.2 : SUR LES POPULATIONS RIVERAINES OU LOCALES

Indicateur

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013	2012
Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une action en matière de dialogue local (en pourcentage de quantité)	Activité de production de matériaux dans le monde	34 ⁽¹⁾	45

(1) À la suite de la redéfinition en 2013 du périmètre de cet indicateur, le taux de couverture en CAE est plus large qu'en 2012.

Commentaire :

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction : granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc. L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale

comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- exemplarité des sites de production : chaque site se doit de mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre

la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne 1 700 sites ou installations de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementale);

- initiative d'un dialogue avec les riverains et l'administration locale : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise. Un indicateur de dialogue local est ainsi mis en place pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains et l'administration locale.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui intègrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT depuis plusieurs années.

B.2 : LES ACTIONS DE PARTENARIAT OU DE MÉCÉNAT

Indicateurs

Couverture : 100 % du CAE	Périmètre (organisationnel ou régional)	2013 ⁽¹⁾	2012
Dons en espèces (en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	4,56	4,8
Dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Toutes les activités dans le monde	0,63	1,3

(1) Périmètre modifié en 2013.

Commentaire :

Au niveau local, les actions de mécénat sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats sportifs, culturels et humanitaires.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de trois axes :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques et à des festivals de musique);
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation);
- mécénat de compétence (2010-2014 : rénovation des allées du parc du Domaine de Versailles).

Le budget global, sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013, est de 5,19 millions d'euros (6,1 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2012).

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : LES CONDITIONS DU DIALOGUE AVEC CES PERSONNES OU ORGANISATIONS

Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent mériter une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateurs et commentaires de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et international.

Note méthodologique : la comparaison des informations entre 2012 et 2013 est à interpréter avec prudence car ces informations ont changé de mode de collecte et de consolidation, puisqu'elles sont gérées pour la première fois à travers le logiciel Xfi. Par conséquent :

- le reporting s'est établi sur neuf mois en 2013; une estimation du dernier trimestre 2012 s'est avérée impossible en raison notamment de la réorganisation des filiales routières métropolitaines;
- la consolidation reprend les principes définis dans le logiciel de reporting, ce qui n'était pas le cas en 2012;
- les taux de change appliqués sont désormais ceux du logiciel de reporting, ce qui n'était pas le cas en 2012.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : LA PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

C.2 : L'IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET LA PRISE EN COMPTE DANS LES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET LES SOUS-TRAITANTS DE LEUR RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Information qualitative

La démarche d'Achat Responsable de Colas se définit comme prudente, progressive et ciblée, compte tenu du grand nombre de fournisseurs, de prestataires et de sous-traitants du Groupe, de la décentralisation des achats au niveau des sites ou des chantiers, et de la contrainte économique.

Colas a décidé d'intégrer les relations avec ses fournisseurs et prestataires parmi les éléments nécessitant une vigilance particulière en France et à l'international.

La démarche a ainsi été refondée en août 2013 dans le cadre de l'évolution du contrôle interne. Elle consiste à :

- identifier les fournisseurs, prestataires et sous-traitants qui ont pris des engagements publics intégrant les achats responsables (adhérents au Pacte Mondial, au BITC [Business in the Community], au BSR [Business for Social Responsibility], etc.) ou qui ont fait l'objet d'une notation publiée satisfaisante dans ce domaine (entreprises notées dans des index tels que DJSI, FTSE4Good, etc.). Les commandes passées auprès de telles entreprises satisfont d'emblée un premier niveau d'exigence d'achat responsable. Il s'agit alors d'évaluer la proportion des achats de ce type, en s'appuyant sur les systèmes d'information achats disponibles chez certaines filiales du Groupe ou en procédant à une analyse de cette proportion par sondage. L'objectif est que chaque filiale dispose d'une telle évaluation pour l'exercice de reporting 2013-2014 et puisse décrire ses sources et ses méthodes;
- identifier les risques majeurs spécifiques à certains types d'achats dans chaque filiale. Pour analyser les risques d'achats non responsables, l'exercice est engagé dans le cadre de la cartographie des risques. Pour ce faire, un guide définissant la notion d'achats responsables et listant de manière non exhaustive les risques potentiels associés aux différents types d'achats a été établi.

À l'issue de ces exercices, le Comité Directeur avisera des actions ciblées et progressives qu'il conviendra d'engager afin de réduire les risques identifiés et satisfaire les exigences croissantes qui s'exercent sur lui dans le domaine particulier de la RSE.

La définition d'indicateurs appropriés constituera une deuxième étape dans le déploiement de cette démarche.

Par ailleurs, Colas réalise en France métropolitaine des audits fournisseurs sous contrats-cadres : 49 ont été effectués à ce jour (19 en 2013, 20 en 2012). En 2014, l'objectif est de porter à trois le nombre d'audits pratiqués par chaque acheteur.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : LES ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas fait partie) diffusé aux collaborateurs. Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude. C'est pourquoi des dispositifs de formation, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- l'organisation de séminaires de formation par la direction juridique, dans le cadre d'un plan pluriannuel visant à couvrir l'ensemble du Groupe. Ainsi, en 2013, dix journées de formation sur l'éthique et la responsabilité pénale des dirigeants (actualisation des connaissances ou formation complète) ont été dispensées : quatre dans des implantations régionales de Smac (Île-de-France/Normandie, Ouest/Sud-Ouest et Est/Sud-Est), deux pour Aximum et, à l'international, une en Afrique du Sud et en Slovaquie et deux au Québec. Ces formations sont complétées par des formations propres assurées par les filiales. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales, y compris de Comités de Direction, de Directions Générales et du Groupe, sont effectués sur ce thème;
- dans les filiales aux États-Unis, un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique, dans le cadre de la conformité au Federal False Claims Act (loi fédérale visant à prévenir les fraudes d'entreprises ayant obtenu des contrats publics). Douze séances de formation par des experts externes ont eu lieu en 2013, dont neuf séances de deux ou trois heures regroupant tous les superviseurs de premier niveau (et des niveaux supérieurs). Pour compléter ce dispositif, trois interventions de quatre heures ont été également réalisées en interne lors des Universités Colas d'Amérique du Nord. Une ligne d'appel anonyme permet aux collaborateurs d'effectuer des alertes sur ces thématiques : 23 alertes ont ainsi été traitées en 2013 aux États-Unis. Un programme de formation online à l'éthique a été mis en place à destination de tous les collaborateurs possédant une adresse mail;
- au Canada, un poste de chef de l'Éthique et de la Conformité a été créé en juillet 2013. Suite à cette création, une note d'information à l'ensemble des collaborateurs du Canada a été diffusée, rappelant les engagements du Groupe en termes d'éthique et de conformité, et la tolérance zéro sur ces sujets. Deux formations ont été dispensées en 2013 à l'ensemble des managers de la filiale Sintra au Québec. Enfin, une ligne d'appel téléphonique a été ouverte afin de rapporter tout manquement avéré ou appréhendé sur cette thématique.

Ces actions seront poursuivies et renforcées en 2014. Ainsi le programme de formation par la direction juridique Groupe comprendra des séminaires pour les filiales dans l'Océan Indien (la Réunion, Mayotte), en République tchèque, au Canada (excepté la province du Québec), chez Colas Rail (notamment au Royaume-Uni), en Suisse et en Belgique.

D.2 : LES MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité, les infrastructures de transport n'ont pas de conséquence directe sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit. Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : LES AUTRES ACTIONS ENGAGÉES, AU TITRE DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX, EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail). (Cf. partie I – G.)

Le groupe Colas est présent dans 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas considère qu'il est de son intérêt de privilégier un recrutement local partout dans le monde et qu'une ressource humaine de qualité est disponible dans tous les pays, aux rares exceptions près des régions peu peuplées, qui connaissent une économie prospère ou une forte croissance. Colas emploie donc peu de collaborateurs expatriés : 307, sur un total de 24 000 colla-

borateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, qu'il n'est pas complice de violations de ces droits. Sur ces sujets, il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise 90 % de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risques sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (ni le béton, ni les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de se faire entraîner à contracter avec des fournisseurs qui violent ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne d'alerter en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une de ses missions, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.